

## MONTEA

Sicaf immobilière publique de droit belge  
Société en commandite par actions  
Ninovesteenweg 198  
9320 Erembodegem (Aalst)  
www.montea.com  
RPM Dendermonde  
N° de TVA BE 0417.186.211

*Les associés sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 19 mai 2009 à 10 heures au siège de la société, dont l'ordre du jour et les propositions de résolution sont les suivants (à consulter également sur notre site internet : [www.montea.com](http://www.montea.com)) :*

1. Rapports du gérant relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2008.
2. Rapports du commissaire relatifs aux comptes annuels précités.
3. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.

Proposition de résolution: L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008. L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé selon la proposition du Gérant, prévoyant le versement d'un dividende brut de 2,09 EUR par action.

4. Communication des comptes annuels consolidés.
5. Décharge au Gérant, au Représentant Permanent du Gérant et au Commissaire.

Proposition de résolution: L'assemblée générale accorde par vote séparé décharge au Gérant, au Représentant Permanent du Gérant et au Commissaire en fonction pendant l'exercice social 2008, pour leur mandat accompli au cours de l'exercice clôturé.

6. Approbation de la rémunération du Gérant pour l'exercice social 2009 en cours.

Proposition de résolution: L'assemblée générale approuve un montant de 410.000,00 EUR à titre de rémunération du Gérant pour l'exercice social 2009 en cours.

7. Avis à l'assemblée de la proposition de nomination - sous la condition suspensive de l'approbation de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances - de la SPRL 'PSN Management', ayant comme représentant permanent Monsieur Peter Snoeck, et la SPRL 'DDP Management', ayant comme représentant permanent Monsieur Dirk De Pauw, comme administrateurs de la SA 'Montea Management', en remplacement de Messieurs Peter Snoeck et Dirk De Pauw, en nom personnel.

8. Avis à l'assemblée de la cooptation de 1) la SPRL 'Gerard Van Acker' ayant comme représentant permanent Monsieur Gerard Van Acker, comme administrateur de la SA 'Montea Management, et 2) la SPRL 'Tehos' ayant comme représentant permanent Monsieur Frédéric Sohet, comme administrateur et administrateur-délégué de la SA 'Montea Management', en remplacement de Messieurs Gerard Van Acker en Frédéric Sohet, en nom personnel.

Par lettres du 5/11/2008 et du 7/1/2009 la CBFA a approuvé respectivement la cooptation de la SPRL 'Gerard Van Acker' comme administrateur du Gérant statutaire de la SCA Montea (étant la SA Montea Management), et la cooptation de la SPRL 'Tehos' comme administrateur et administrateur délégué de ce Gérant.

9. Avis à l'assemblée de la nomination de 1) la SPRL 'Tehos', représentée par son gérant unique Monsieur Frédéric Sohet, et 2) la SPRL 'PSN Management', représentée par son gérant unique Monsieur Peter Snoeck, comme dirigeants effectifs de la SCA Montea, en remplacement de Messieurs Frédéric Sohet et Peter Snoeck, en nom personnel.

Par lettre du 5/11/2008 la CBFA a approuvé la nomination de la SPRL 'Tehos' et de la SPRL 'PSN Management' comme dirigeants effectifs de la SCA Montea.

10. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au plus tard le 8 mai 2009 au siège de la société.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention d'assister à l'assemblée générale, par simple lettre adressée au siège de la société, pour le 8 mai 2009 au plus tard.

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent présenter au siège de la société, une attestation établie par le teneur de comptes agréé, pour le 8 mai 2009 au plus tard.

Les procurations doivent être déposées au bureau de l'assemblée.

Pour la SA 'Montea Management', gérant.